Envoyé en préfecture le 20/05/2016
Reçu en préfecture le 20/05/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160520-CD20160412_39-DE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

2EME Réunion de 2016

Séance du 12 et 13 avril 2016

CD20160412_39
id. 2290

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :
M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :
M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

CHARTE MONALISA : MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

___

La mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées est née d'une collaboration inédite entre la société civile représentée par des associations, des institutions, des organismes et les pouvoirs publics.

Cette mobilisation est organisée autour d'une association nationale et d'un comité national qui regroupent les signataires d'une charte.

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
Reçu en préfecture le 20/05/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160520-CD20160412_39-DE

L'Association Nationale comprend les opérateurs d'équipes de bénévoles menant des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées ; le comité national, quant à lui, est composé d'organismes, institutions engagés dans le soutien aux équipes, sans cependant détenir d'équipes constituées.

La CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) apporte son soutien financier, pour contribuer à la structuration nationale des initiatives locales, ainsi qu'au lancement d'actions de communication et de formation des bénévoles. L'agence du service civique s'implique également dans une perspective de renouvellement du bénévolat et de promotion des liens intergénérationnels.

Le principe de MONALISA consiste au déploiement et au maillage d'un territoire par des équipes citoyennes composées de bénévoles qui s'organisent pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Les bénévoles rencontrent les personnes isolées et les aident à reconstituer des relations de voisinage, à créer des liens avec les acteurs locaux. Ils les accompagnent dans l'élaboration de leur projet de vie social.

La lutte contre l'isolement des personnes âgées est l'un des axes de la loi d'adaptation de la société au vieillissement que les départements doivent mettre en œuvre cette année. D'ores et déjà, nombre d'entr'eux, aux côtés de CCAS, de caisses de retraite ou d'associations, ont signé la charte MONALISA afin de formaliser leur coopération stratégique.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose de signer la charte MONALISA et d'intégrer le Comité National de soutien afin d'afficher tant au niveau local que national, l'engagement du département de Tarn-et-Garonne dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

La signature de cette charte ne génère pas d'incidence financière pour le Département. Seul un formalisme particulier est à respecter : envoyer une délibération du Conseil Départemental accompagnée d'un formulaire d'adhésion et d'une lettre d'engagement à l'Association Nationale MONALISA.

Le Conseil d'Administration de l'Association statuera par la suite et, une fois l'adhésion validée, un kit de communication sera adressé à la Collectivité comportant le logo du Département.

*
* *

Envoyé en préfecture le 20/05/2016
Reçu en préfecture le 20/05/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160520-CD20160412_39-DE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du contenu de la charte MONALISA, - Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées -présentée en annexe ;

- Autorise à cet effet, Monsieur le Président à signer cette charte, et à adhérer au Comité National de soutien afin d'afficher tant au niveau local que national, l'engagement du département de Tarn-et-Garonne dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC